Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 27 juin 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.132

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusés :	-1
Absents :	2

Objet : **Compte administratif Ville - Vote du compte administratif pour l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Marième GADIO[1], Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Dominique DEVERNOIS	par Fernando PEREIRA
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Jeannette LECOQ	par René REAL
Faten BENAHMED	par Monique BAILLOT
Djamila RAMIREZ	par Marième GADIO
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Fanny KARANI	par Samia CARTIER
Sophiane TERCHOUNE	par Leila SAÏD
Nicolas ALLEOS	par Bachir CHEKINI
Bouchra KHIAR	par Norman CHARLES.

EXCUSÉ Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT
Maryline VIARD.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

[1] Arrivée à 19 h 08

Direction des Finances
Affaire suivie par : JF. CAILLOT

Conseil municipal du 27 juin 2023

Délibération n° 23.132

Compte administratif Ville – Vote du compte administratif pour l'exercice 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ; notamment l'article L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les crédits ouverts au titre de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n°23.131 en date du 27 juin 2023 ayant arrêté le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 juin 2023 ;

Considérant la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie ainsi qu'aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire aux différents comptes ;

Considérant que le Conseil municipal a désigné Colette KOEBERLÉ à l'unanimité comme Présidente de séance avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2022 de la Ville.

Article 2 - ARRÊTE le compte administratif présenté et joint en annexe.

Article 3 CONSTATE la conformité du compte administratif et du compte de gestion.

Article 4 RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Article 5 ARRÊTE l'excédent de la section de fonctionnement 2022 pour un montant de 8 919 148.53 €.

Article 6 ARRÊTE le déficit de la section d'investissement 2022 pour un montant de 7 964 625.11 €.

Article 7 ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	**43 025 366.72€**
Chapitre 013 – Atténuation des charges	129 664.89€
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes directes	1 471 703.10€
Chapitre 73 – Impôts et taxes	23 965 859.12€
Chapitre 74 – Dotations et participations	16 452 209.11€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	333 472.61€
Chapitre 76 – Produits financiers	0.00€
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	672 457.89€
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	**250.00€**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	250.00€
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	**5 677 401.41€**
MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**48 703 018.13€**

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	**39 032 408.83€**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	8 560 044.60€
Chapitre 012 – Charges de personnel	25 224 573.64€
Chapitre 014 – Atténuations de produits	1 773 238.00€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 969 582.62€
Chapitre 66 – Charges financières	469 852.45€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	35 117.52€
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	**751 460.77€**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	751 460.77€
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**39 783 869.60€**

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	**12 955 470.98€**
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 882 850.52€
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 708 083.46€
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 467 577.20€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (y compris 165)	2 401 590.00€
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	**751 460.77€**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	751 460.77€
RESTES A REALISER	**3 437 916.62€**
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**11 649 478.57€**

SECTION D'INVESTISSEMENT DE DEPENSES

OPERATIONS REELLES	**9 557 341.87€**
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	0.00€
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	0€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 816 117.69€
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	104 693.90€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 536 749.47€
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	699 521.99€
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	2 400 258,82€
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	**250.00€**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	250.00€
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté	**6 618 595.19€**
RESTES A REALISER	**954 091,00€**
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 130 528.06€**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230627-23-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 30/06/2023